



**ARIADNEXT**  
WE DO IDENTITY.

Cesson-Sévigné, le 29 janvier 2019

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**ARIADNEXT :**

### **A la conquête du marché européen avec un nouveau positionnement et une solution de vérification d'identité à distance automatique et sécurisée**

Le 29 janvier, ARIADNEXT dévoilera « We do identity. » son nouveau positionnement et en appui de ce changement sa solution de vérification d'identité à distance et de détection du vivant : une première en France

Rennes, le 29 janvier 2019 - ARIADNEXT, leader européen de l'identité et de la confiance numérique affirme son positionnement sur le marché à travers sa nouvelle identité visuelle et son nouveau slogan «We do identity. ». Dans le même temps en pour porter cette nouvelle ambition, la société rennais lance un service de vérification de la personne intégrant la détection du vivant et la reconnaissance faciale. Objectif : **devenir LA référence européenne en matière de vérification d'identité à distance** en permettant aux entreprises des secteurs publics et privés de se conformer aux nouvelles réglementations européennes tout en apportant une expérience simple aux utilisateurs.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, l'Article R561-20 du code monétaire et financier définit en France les mesures de vigilance auxquelles les établissements financiers peuvent recourir pour une entrée en relation à distance. L'ACPR dans la publication des lignes directrices d'application de ce décret a fait bouger les lignes en matière d'identification à distance en ouvrant la porte à l'usage de solutions biométriques moyennant le fait qu'elles aient fait l'objet d'une certification par rapport à une norme ou un standard existant. Ce même mouvement a été constaté dans le cadre du règlement eIDAS qui régit les principes d'identification et de signature électronique dans les États membres de l'Union Européenne. Il introduit 3 niveaux d'identification et autorise l'usage de technologies biométriques qui viennent peu à peu se placer à un niveau équivalent au face-à-face.



**ARIADNEXT**

**WE DO IDENTITY.**

« C'est pour accompagner nos clients dans la conformité à ces réglementations que nous lançons aujourd'hui une solution de détection du vivant à distance », déclare Guillaume Despaigne, co-fondateur et président d'ARIADNEXT. Ainsi, grâce à ce nouveau service, le client désireux de souscrire un contrat ou d'ouvrir un compte pourra en plus de sa pièce d'identité enregistrer une séquence vidéo dans laquelle il sera challengé de façon aléatoire - souriez, bougez, répétez un code - pour juger de son caractère vivant et par ailleurs comparer automatiquement son visage avec le portrait présent sur sa pièce d'identité.

Cette solution 100% web et mobile, ne requiert aucune installation d'application. « Avec des services comme la détection du vivant, nous permettons de simplifier l'expérience de l'utilisateur qui envoyait auparavant deux documents pour attester de son identité en ligne. Ces services permettent par ailleurs d'améliorer significativement la lutte contre la fraude et d'augmenter le taux de conversion en ligne. Cette brique fait partie de la trajectoire que nous nous sommes fixés dans le domaine de l'identification. Elle est, avec notre solution de validation automatique de document d'identité, la pierre angulaire à notre schéma d'identification européen. » précise Guillaume Despaigne.

Actuellement, le service est en cours de validation auprès de l'ANSSI - Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information. Il fait partie en effet d'un dispositif plus large, baptisé Mobile Connect et moi, qui vise à fournir aux utilisateurs de services en ligne une identité numérique validée par l'État français. ARIADNEXT a par ailleurs annoncé le 21 janvier dernier la signature d'un partenariat stratégique IN GROUP sur ce sujet.

Créée en 2010 à Rennes, ARIADNEXT compte une cinquantaine de collaborateurs et est présente en France, Espagne, Roumanie et prochainement en Pologne. Pour Guillaume Despaigne l'objectif est clair : profiter des réglementations européennes pour accroître sa présence partout en Europe. « Non seulement notre technologie répond aux exigences de la 4<sup>ème</sup> Directive Anti-Blanchiment/Anti-terrorisme (4th AML) mais elle s'inscrit aussi dans le cadre du déploiement du règlement eIDAS dans les États membres. Avec la validation de l'ANSSI, nous devrions être un des rares acteurs spécialisés dans le domaine de l'identification à distance à bénéficier d'un tel niveau de confiance. Notre ambition : réaliser 20 % de notre CA en Europe d'ici à deux ans. »

### **A propos d'ARIADNEXT**

ARIADNEXT est le leader européen dans le domaine de l'identification numérique. En fournissant des solutions entièrement automatisées reposant sur l'Intelligence Artificielle, ARIADNEXT offre aux entreprises et gouvernements, la possibilité de nouer instantanément des relations de confiance avec leurs clients et leurs citoyens.



**ARIADNEXT**

**WE DO IDENTITY.**

Ces solutions leur permettent de répondre aux enjeux réglementaires et aux exigences de lutte contre la fraude tout en privilégiant l'expérience client et la transformation digitale. Les solutions d'ARIADNEXT ont déjà séduit plus de 200 clients en Europe.

**Contact presse**

L'AgenceRP

Eva Glélé / Florence Hanquiez / Audrey Vilfroy

01 84 76 10 37

[ariadnext@lagencerp.com](mailto:ariadnext@lagencerp.com)

ARIADNEXT

Caroline Vignon-Nogues - Responsable de la Communication

06 82 86 60 21

[caroline.vignon@ariadnext.com](mailto:caroline.vignon@ariadnext.com)